

45 à 55 ans: aux commandes

Qui gagne bien a plus de possibilités. Dès un salaire annuel de 136 080 francs, la solution 1e offre le libre choix de la stratégie de placement. Et des rachats échelonnés sur plusieurs années brisent la progression fiscale, année après année.

CE QU'IL FAUT PLANIFIER DÈS 50 ANS

- ☐ Vérifier chaque année le certificat de prévoyance.
- ☐ Effectuer des versements dans le pilier 3a. Dès 2026, les versements manqués peuvent pour la première fois être rachetés rétroactivement.
- ☐ Examiner des rachats dans le 2e pilier et les échelonner sur plusieurs années.
- ☐ Établir une planification des retraits des différents avoirs de prévoyance.
- ☐ Adapter la stratégie de placement au moment du retrait.

CÔTÉ EMPLOYEUR

- ☐ Des plans à choix offrant de réelles possibilités d'aménagement sont-ils proposés?
- ☐ Les risques de décès et d'invalidité sont-ils suffisamment couverts?
- ☐ Quelle est la transparence de la solution pour celles et ceux qui comptent sur elle?
- ☐ La rémunération de la caisse de pension est-elle compétitive?



QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?